

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95 100 ARGENTEUIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après;

Votre Association a constitué par dérogation au principe de continuité d'exploitation une provision pour risques et charges de 20 K€ pour faire face aux frais éventuels de fermeture de l'Association. Cette provision n'est toutefois constituée que du coût salarial du personnel autre qu'animateur exigible en cas de fermeture, à l'exclusion de toutes autres charges éventuelles

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les montants de certaines subventions ne seront arrêtés qu'une fois contrôlés par leurs financeurs, dans l'attente des montants estimés on été enregistrés en comptabilité.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 16 avril 2016

FIDUREVISE



Pascal ANGLARD

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	2 253.02	2 232.17	20.85	
Avances et acomptes versés				
Immobilisations incorporelles	2 253.02	2 232.17	20.85	
Terrains et aménagements				
Constructions				
Installations techniques et matériels				
Agencements et aménagements divers	907.19	907.19		
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	24 809.95	19 438.70	5 371.25	10 531.41
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations corporelles	25 717.14	20 345.89	5 371.25	10 531.41
Parts sociales, titres de participations				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 970.16	22 578.06	5 392.10	10 531.41
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes fournisseurs				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	80 203.74		80 203.74	127 514.78
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	80 203.74		80 203.74	127 514.78
Valeurs mobilières de placement				
Banque	120 803.03		120 803.03	116 315.92
Caisse	105.73		105.73	711.68
Disponibilités et V.M.P	120 908.76		120 908.76	117 027.60
Charges constatées d'avance	1 107.01		1 107.01	1 499.38
ACTIF CIRCULANT	202 219.51		202 219.51	246 041.76
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	230 189.67	22 578.06	207 611.61	256 573.17
- Droit au bail		Engagement Crédit-Bail		
- Immobilisations financières à moins d'un an		- Immobilier		
- Créances à plus d'un an		- Mobilier		

BILAN PASSIF

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capital social (dont versé)		
Ecart de réévaluation		
Réserves légales		
Réserves diverses		
Report à nouveau	60 835.01	58 432.60
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 644.23	2 402.41
Subventions d'investissement	828.56	3 566.63
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	58 019.34	64 401.64
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	19 980.12	19 980.12
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Banques		
Emprunts court terme		
Autres emprunts et dettes		
Associés		
Associés - Compte courant bloqué		
Dettes financières		
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 641.03	83 768.12
Dettes sociales	39 516.12	45 528.27
Dettes fiscales	1 759.00	1 159.00
Fournisseurs d'immobilisations		
Autres dettes d'exploitation		741.02
Dettes d'exploitation et diverses	88 916.15	131 196.41
Produits constatés d'avance	40 696.00	40 995.00
TOTAL DETTES	129 612.15	172 191.41
Autres régularisations		
TOTAL PASSIF	207 611.61	256 573.17
- A plus d'un an		
- A moins d'un an	172 191.00	

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015 (12 mois)	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014 (12 mois)	Variation (12 / 12)
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	17 782.60	18 531.50	- 748.90
Produits des activités annexes			
Montant net du chiffre d'affaires	17 782.60	18 531.50	- 748.90
dont à l'exportation et intra-communautaire			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	299 860.73	333 752.75	- 33 892.02
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 120.00		1 120.00
Autres produits	3 273.16	3 991.81	- 718.65
Total des produits d'exploitation	322 036.49	356 276.06	- 34 239.57
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats	4 186.77	4 105.57	81.20
Charges externes	93 091.49	121 166.33	- 28 074.84
Contribution économique territoriale			
Impôts et taxes	3 278.00	4 371.00	- 1 093.00
Salaires et traitements	135 657.04	172 137.54	- 36 480.50
Charges sociales sur salaires	57 148.38	64 747.55	- 7 599.17
Rémunérations associés dirigeants			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 218.31	7 239.75	- 2 021.44
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	22.45	74.51	- 52.06
Total des charges d'exploitation	298 602.44	373 842.25	- 75 239.81
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 434.05	- 17 566.19	41 000.24

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015 (12 mois)	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014 (12 mois)	Variation (12 / 12)
Produits financiers et produits assimilés	188.46	258.69	- 70.23
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits financiers	188.46	258.69	- 70.23
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	43.35	19.80	23.55
Total des charges financières	43.35	19.80	23.55
RESULTAT FINANCIER	145.11	238.89	- 93.78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	23 579.16	- 17 327.30	40 906.46
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 052.42	7 047.00	- 2 994.58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 738.07	12 596.84	- 9 858.77
Reprises sur provisions et transfert de charges		5 740.72	- 5 740.72
Total des produits exceptionnels	6 790.49	25 384.56	- 18 594.07
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 013.88	1 411.98	32 601.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 242.87	- 4 242.87
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	34 013.88	5 654.85	28 359.03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 27 223.39	19 729.71	- 46 953.10
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices et IFA			
TOTAL DES PRODUITS	329 015.44	381 919.31	- 52 903.87
TOTAL DES CHARGES	332 659.67	379 516.90	- 46 857.23
BENEFICE ou PERTE	- 3 644.23	2 402.41	- 6 046.64
Quote-part de résultat s/ opération fait en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supporté ou bénéfice transféré			

ANNEXE COMPTABLE

1 FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Logiciels 1 an
- Installations générales 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 8 ans
- Matériel d'animation 3 à 5 ans

ANNEXE COMPTABLE

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS RECUES

La subvention de fonctionnement de l'année 2015, hors celle ayant trait au financement du coût salarial de l'Agent Municipal mis à note disposition par la ville d'Argenteuil au cours de l'exercice s'est élevée à 30 000 €.

Par ailleurs, la Mairie d'Argenteuil met gratuitement à la disposition de l'Association, depuis le 15 janvier 1999, le local situé 8 Place de la Commune de Paris, ainsi que diverses autres prestations (eau, électricité, téléphone, entretien, etc) pour un montant de 55 699.20 €.

Depuis le 01 janvier 1999, la Mairie d'Argenteuil ne peut plus légalement nous accorder la gratuité de la mise à disposition d'un de ses Agents pour assurer notre poste de secrétariat et nous a facturé la

ANNEXE COMPTABLE

somme de 30 117.23 € pour cette année.

En contrepartie, la Mairie d'Argenteuil nous a versé au cours de l'année 2015 une subvention d'un montant de 30 117.23 €.

AUTRE INFORMATION

Le temps consacré par les bénévoles à notre Association peut être évalué à environ 88 239 € contre 96 441 € l'exercice précédent.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a reçu le 31/12/2011 une subvention d'investissement de l'Ambassade des Etats-Unis dont 20 933.17 € destinés à financer l'achat d'équipements informatiques amortis sur une période de 1 à 3 ans.

Après une reprise de 2 738.07 € au titre de 2015, elle s'élève à 828.56 €.

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION

Les loyers TTC restant à payer s'élèvent à 13 891.20 €, dont 3 472.80 € à moins d'un an et 10 418.40 € à plus d'un an.

ANNEXE COMPTABLE**2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN****Etat des immobilisations**

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 174	79	0	2 253
Autres immobilisations corporelles	25 717	0	0	25 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 717	0	0	25 717
TOTAL	27 891	79	0	27 970

Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur brute début exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 174	58	0	2 232
Autres immobilisations corporelles	15 186	5 160	0	20 346
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 186	5 160	0	20 346
TOTAL	17 360	5 218	0	22 578

Tableau des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances sociales	1 107	1 107	0
Autres créances	79 097	79 097	0
Charges constatées d'avance	1 107	1 107	0
TOTAUX	81 311	81 311	0

ANNEXE COMPTABLE

Tableau des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	47 641	47 641	0	0
Dettes sociales	39 516	39 516	0	0
Etat	1 759	1 759	0	0
Produits constatés d'avance	40 696	40 696	0	0
TOTAUX	129 612	129 612	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	1 107	1 499
TOTAL	1 107	1 499

Détail des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	40 696	40 995
TOTAL	40 696	40 995

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 417
Dettes fiscales et sociales	22 760
Total des charges à payer	58 177